

ENTRETIENS PROFESSIONNELS : ETES VOUS A JOUR DES RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRES AVEC VOS SALARIES ?

Des sanctions
peuvent être
appliquées

Obligatoire depuis
2018

Obligatoire entre
l'employeur et
le salarié tous
les 2 ans

Etat récapitulatif
à réaliser tous
les 6 ans

RAPPEL

Permet
d'accompagner les
salariés dans leur
projet d'évolution
professionnelle

Concerne tous les
salariés quels que
soient leur statut et
la taille de
l'entreprise

APOGEE DEVELOPPEMENT vous accompagne pour la mise en place des EP grâce à notre kit complet !



06 14 71 06 31



apogee-rh.fr



contact@apogee-rh.fr